



Procès-verbal

de la 110^{ème} Assemblée des déléguées de la Fédération suisse des sages-femmes du 15 mai 2003 à Bienne

Présidence: Lucia Mikeler Knaack
Procès-verbal: Christine Rieben

Au nom du comité d'organisation, sa présidente, Franziska Maurer, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Ouverture de l'Assemblée des déléguées

La présidente ouvre la 110^{ème} Assemblée des déléguées de la FSSSF, remercie la section de Berne pour la bonne organisation et salue tout particulièrement les personnes suivantes: Ruth Brauen, membre d'honneur; Ruth Forster Fink, experte CRS; Rita Bieri, responsable administrative de l'Association suisse des infirmières HMP de santé publique; Renate Eichenberger, présidente centrale de l'Association professionnelle suisse des soins en gériatrie, Anne Burkhalter, Institut romand des sciences et des pratiques de la santé et du social. Elle remercie les traducteurs pour leur travail.

Entre autres personnes excusées: Patricia Blöchlinger, comité central, Suisse centrale; Pascal Couchepin, conseiller fédéral; M. Valterio, suppléant du directeur de l'Office fédéral des assurances sociales; Thomas Zeltner, directeur de l'Office fédéral de la santé publique; Rosmarie A. Meier, rectrice WE'G Aarau; Petra ten Hoop-Bender, secrétaire générale de l'ICM; Margrit Fels, Georgette Grossenbacher et Elisabeth Stucki, membres d'honneur; Renske Drejer, représentante régionale de l'ICM; Lucio Bronc, président de la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique ainsi que des présidentes des fédérations de sages-femmes environnantes et d'autres représentant(e)s du secteur de la santé.

Contrôle des mandats: ont été comptées 88 déléguées pour 114 mandats.

2. Élection des scrutatrices

Marianne Haueter et Kathrin Tritten sont élues scrutatrices à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des déléguées de 2002

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité dans sa forme présente avec remerciements à sa rédactrice, Christine Rieben.

4. Approbation des rapports d'activité 2002

Les membres du comité central font l'objet d'une courte présentation.

Le rapport d'activité du comité central, les rapports des commissions de rédaction, de formation continue et permanente et de qualité sont adoptés à l'unanimité.

La présidente remercie les collaboratrices du secrétariat central, les rédactrices, les chargées de la formation, la chargée de la qualité, les membres du comité central, des commissions, des groupes de travail, ainsi que des sections pour leur travail et leur engagement.

5. Rapports des commissions

Commission de qualité

Katharina Stoll, présidente de la commission de qualité, informe sur l'état actuel des projets en cours.

Deux membres de la commission de qualité se retirent, deux autres se présentent. De nouveaux membres sont recherchés de façon urgente.

Elisabeth Wyler, membre de la commission de qualité, remet le prix „Isabelle Sauvin" et salue les membres présents de la famille de notre collègue disparue.

Il existe depuis deux ans divers cercles de qualité dans les sections. Six travaux ont été adressés et expertisés par deux expertes. Les trois meilleurs d'entre eux sont récompensés par Fr. 1'000.-chacun :

1. Cercle de qualité de Fribourg. Responsable : Marie-Claude Monney Hunkeler. Titre du dossier: Ictère physiologique
2. Cercle de qualité de l'arcade Genève. Responsable : Cabinet de sages-femmes Arcade. Titre du dossier: Rapport 2002 sur l'assurance qualité à l'arcade des sages-femmes Genève
3. Cercle de qualité Argovie-Soleure. Responsable : Veronika Ernst. Titre du dossier: Dépression post-natale

La remise de ce prix aura de nouveau lieu, dans un temps futur encore indéterminé.

Statistiques 2002: Le nombre de naissances est à considérer avec précaution, celui-ci étant une estimation de l'office fédéral de la statistique. Les chiffres exacts seront disponibles fin juin 2003. Le nombre des femmes prises en charge et des contrôles de grossesse est en augmentation. Malheureusement, le nombre des accouchements à domicile est en régression ainsi que celui des visites de suites de couches après accouchement ambulatoire. Par contre, les visites de suites de couches après retour précoce à domicile sont en constante augmentation. Les statistiques pour 2002 ont été adressées à temps. Que toutes en soient ici remerciées.

6. Rapports des groupes de travail

Sages-femmes indépendantes

Rapport de Ines Lehner, présidente du groupe de travail :

Les thèmes les plus importants ont été:

Contrat FSSF - santésuisse

Dans le contrat, il est évoqué qu'il est possible d'entamer des négociations sur la valeur du point, dès que le renchérissement excède 5% depuis la signature du contrat. Des éclaircissements concernant la marche à suivre à venir sont en cours. Ce projet prendra beaucoup de temps. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail de 5 sages-femmes va être constitué, avec un mandat de 2 ans.

Liste d'analyses

Étant donné que les recherches concernant les analyses de laboratoire se sont révélées très difficiles, une enquête a été lancée auprès de tous les plus grands hôpitaux suisses, dans le but d'apprendre quelles analyses sont effectuées, comme screening ou bien dans les situations à risque. Le dossier devrait être adressé à l'office fédéral des assurances sociales OFAS dès cet automne mais 2 ans pourraient être nécessaires pour aboutir à une prise de décision.

Modifications de l'OPAS

Le drainage lymphatique a été abandonné après l'enquête effectuée du fait que seules 4 sages-femmes se sont déclarées. L'OFAS a remis un manuel concernant la forme à donner aux demandes pour entretiens-conseil, rééducation et thérapie périnéales.

Enquête sur les épisiotomies

Ines Lehner remercie toutes les sages-femmes ayant soutenu l'enquête. Ce ne sont pas moins de 174 réponses qui ont été renvoyées. Bravo!

Informations de santésuisse

Si une sage-femme travaille dans deux cantons et à 50% dans chacun d'entre eux, elle a besoin d'un deuxième numéro de facturation. Au cas où son activité dans le canton voisin n'est que sporadique, un seul numéro est suffisant. Ceci est dû au fait que santésuisse a l'obligation légale d'établir diverses statistiques cantonales sur les coûts de la santé. La somme de Fr. 200.-, facturée lors d'une attribution de numéro, ne recouvre pas le coût réel engendré. Il n'est pas attribué de numéro de concordat aux sages-femmes domiciliées à l'étranger, car elles ne remplissent pas la condition liée au lieu de domicile.

Commission paritaire de confiance CPC

Ines Lehner fait un rapport sur le travail effectué au sein de la commission paritaire de confiance ainsi que sur le déroulement ayant lieu lors d'un dépôt de cas auprès d'elle. La CPC s'est réunie pour la première fois en 1999 et a traité jusqu'à ce jour 18 cas. Treize d'entre eux ont dû être conclus en faveur de l'assurance maladie.

7. Approbation

a) des comptes annuels 2002

b) du budget 2003

Monika Kohler, membre du comité central et responsable du ressort des finances présente les comptes annuels de 2002.

Un bénéfice de Fr. 10'054.99 a été réalisé, alors que le budget en prévoyait un de Fr. 5'000.--.

Le budget de 2003, quant à lui, prévoit un bénéfice de Fr. 2'000.--. Il faut remarquer que pour les organes gestion de la qualité et PR/Information, rien n'est prévu au budget du fait que des réserves élevées existent.

Les comptes annuels de 2002 sont approuvés à une large majorité (2 abstentions).

Le rapport de révision et le budget 2003 sont approuvés à l'unanimité.

La présidente remercie Monika Kohler pour son travail. Celle-ci remercie à son tour Christine Rieben. La présidente remercie également Erna Bordoli et Manuela Züst (révision).

8. Approbation du règlement de la commission de qualité

Le règlement est approuvé à une large majorité (8 abstentions).

9. Élections

a) Commission de formation continue et permanente

Bien que la commission soit à la recherche de membres, aucune candidature ne s'est présentée.

b) Commission de qualité

Les candidates obtiennent les résultats suivants:

Barbara Aeschbacher, section de Berne, élue par 113 voix

Fanny Wäfler, section de Berne, élue par 113 voix

c) Commission de rédaction

La candidate obtient le résultat suivant:

Zuzka Hofstetter, section de Berne, élue par 114 voix

d) Réélection de Manuela Züst, réviseuse des comptes

La candidate obtient le résultat suivant:

Manuela Züst, experte-comptable, élue par 114 voix (pour une année)

La présidente centrale félicite les candidates élues.

10. Adhésion à un syndicat (motion de l'assemblée des déléguées 2002)

Le comité central a été chargé lors de l'assemblée des déléguées 2002, d'éclaircir la possibilité d'une collaboration ou d'une fusion avec un syndicat. Celui-ci a réuni des informations approfondies et les présente aux déléguées. Les syndicats ayant fait l'objet d'une demande (SSP, SYNA, USS, ASI) se sont tous montrés très intéressés.

En considérant la réorganisation à venir, la section de Zurich et environs renonce à un vote concernant une adhésion et se montre satisfaite des éclaircissements effectués.

La FSSF aspire à une collaboration plus étroite avec l'ASI dans les domaines du conseil juridique et de la formation continue et permanente. Les formes possibles de cette collaboration seront discutées au sein d'un groupe de travail.

11. Motions

No 1 *Motion du comité central: Nouvelle réglementation concernant l'indemnisation annuelle de la présidente centrale*

La motion est adoptée, avec le soutien du comité central (1 abstention).

No 2 *Motion de la Communauté d'intérêts des maisons de naissances suisse IGGH-CH: La demande faite par l'IGGH-CH est d'intégrer la communauté existante à la FSSF en tant qu'organe.*

La demande est rejetée, sur recommandation de la FSSF, par 71 voix.(voix pour : 17, abstentions : 19)

Les raisons de cette absence de soutien sont la non-conformité avec les statuts et le fait que les maisons de naissances sont déjà représentées par les sages-femmes indépendantes.

No 3 *Motion de la section de Suisse centrale: Paiement de la cotisation en deux traites (février et août)*

Après discussion avec les membres de la section de Suisse centrale, la co-présidente, Anja Widmer, retire la motion.

No 4 *Motion des sages-femmes indépendantes de la section de Berne: Facturation en dehors de l'assurance de base - tarif sages-femmes (prestations complémentaires)*

La motion, sur recommandation du comité central, est rejetée par 54 voix (46 voix pour, 9 abstentions).

Raison : Ines Lehner a été rendue attentive sur le fait qu'une confusion résulterait d'une utilisation du Logo de la FSSF pour les prestations complémentaires. Le remboursement des prestations dépendant de l'assurance complémentaire est laissé au bon vouloir de chaque assureur. Une solution globale au niveau suisse n'est soutenue ni par la FSSF, ni par santésuisse.

12. Réorganisation de la FSSF

La possibilité est donnée aux sections de présenter les résultats de leurs consultations. En résumé :

Question 1: Prise de position de principe: La majorité se prononce pour le principe d'une professionnalisation et pour le modèle proposé (10 x pour, 3 x partiellement pour).

Question 2: Finances: La moitié (7) se prononce pour une augmentation modérée et l'autre moitié (6) pour qu'aucune augmentation n'ait lieu pendant le plus longtemps possible.

Question 3: Profil de la responsable administrative: Pour la majorité (10), celle-ci ne doit pas obligatoirement être sage-femme, pour 3, elle doit l'être.

Question 4: Participation des membres/sections: La majorité (8) estime que la participation de la base n'est que suffisante, 3 qu'elle est insuffisante et seulement 2 qu'elle est bonne.

Question 5: Intégration des régions linguistiques: Sur ce thème également, la majorité est septique: 6 estiment la représentation des langues et cultures suffisante, 4 insuffisante et seulement 3 bonne.

Question 6: Améliorations pour les membres: La majorité estime que oui (8), 3 partiellement, 2 non.

Question 7: Flux de l'information bottom up: 6 x oui, 1 x non, 4 x en partie, 2 x ne sait pas.

Question 8: Flux de l'information top down: Réponses équivalentes à la question 7.

Question 9: Calendrier: Large approbation (12), 1 x non.

Bilan: En principe, les sages-femmes sont en accord avec le nouveau modèle. La question de la représentation des sections, des régions linguistiques et culturelles et celle de la garantie du flux de l'information représentent les difficultés principales.

La section de Berne pense qu'une proposition unique pour un concept de réorganisation est insuffisante. Ses représentantes requièrent le dépôt de plusieurs propositions et d'étudier la possibilité d'une association ou d'une fusion avec l'ASI. Lucia Mikeler fait clairement le point sur le fait qu'une collaboration avec l'ASI est déjà engagée, comme évoqué au point 10, mais que ni une association, ni une fusion n'entre en ligne de compte.

La discussion autour du projet va être poursuivie au sein du comité central, en tenant compte des résultats des consultations. Une version retravaillée va être présentée lors de la conférence des présidentes du 12.9.2003.

13. Congrès de la FSSF

a) Présentation du congrès 2004

Le congrès aura lieu les 12 et 13 mai 2004 au Technopark de Zurich (Industriequartier Kreis 5); mercredi : Assemblée des déléguées, jeudi : journée consacrée au thème *Sage-femme et santé (Hebamme und Gesundheit / Levatrice e salute)*. La réception de mercredi soir est promise à l'excellence mais lieu et programme sont encore gardés secrets.

Jeudi, jour de formation sont prévus le matin des exposés sur des sujets d'ordre général tels que femme et santé etc... Pour l'après-midi, le programme prévoit des exposés plus courts et des présentations de projets de promotion santé Suisse ainsi que des ateliers de travail corporel.

b) Proposition pour 2005

L'organisation est confiée à la section du Tessin.

c) Proposition pour le rapport de section 2004

La section du Tessin se met à disposition pour le rapport de section.

14. Rapport de la section de Vaud-Neuchâtel

La section a été fondée en 1897 et compte actuellement 215 membres. Ce ne sont pas moins de 60 années d'adhésion à la fédération que Marthe Winter peut compter. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'elle s'y montre encore active et ne manque ni assemblée générale, ni assemblée des déléguées. Nos sincères félicitations ! Les deux co-présidentes présentent les activités et projets en cours.

15. Divers et clôture

Penny Held nous informe sur l'état actuel du projet Migration et santé reproductive. Celui-ci est soutenu par l'office fédéral de la santé publique.

Frau Kempff présente l'initiative-santé du PS, soutenue par la FSSF.

Maisons de naissances: Anita Künzli rapporte qu'à la suite de la révision de la LaMal, une requête est déposée pour que l'accouchement en maison de naissance ait un ancrage législatif au même titre que l'accouchement à l'hôpital.

Le site web www.geburtshaus.ch a été remanié.

Un cercle de qualité des maisons de naissances va voir le jour cet automne.

La présidente renouvelle ses remerciements à toutes les participantes et clôt l'assemblée à 17h00.

La présidente: Lucia Mikeler Knaack

La rédactrice du procès-verbal: Christine Rieben